

Décision 2026 – 006

La Directrice des Archives nationales

- VU le décret n°87-346 du 21 mai 1987 modifié, relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de la culture ;
- VU l'arrêté du 24 décembre 2006 érigeant le service Archives nationales en service à compétence nationale ;
- VU l'arrêté du 5 mars 2009 modifié portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès du service à compétence nationale Archives nationales,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er}

L'article « Cahier nuancier des Archives nationales » est mis en vente aux Archives nationales.

ARTICLE 2

Le prix de vente unitaire de cet article est fixé à douze euros (12 €) toutes taxes comprises (taux de TVA applicable : 20%).

ARTICLE 3

La présente décision sera publiée sur le site internet des Archives nationales.

Fait à Saint-Denis, le 19 JUIN 2026

Marie-Françoise LIMON-BONNET